

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES MARITIMES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

**DELIBERATION n° 48/2019**  
**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Conseillers en exercice : 23  
Présents : 15  
Excusés : 8  
Pouvoirs : 7  
Votants : 22

### SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 13 septembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emmanuel DELMOTTE, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Adjointe,  
Mesdames, Messieurs : Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-François PIOVESANA.

**ABSENTS EXCUSES** : Sylvie DAVILLER qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Manon DEGLI INNOCENTI qui a donné pouvoir à Eric ROMAN, Claudine NAVARRO qui a donné pouvoir à Hélène GARDET, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Nathalie D'ESQUERMES qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Jean-Pierre MAURIN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, dans le cadre de l'ajustement du budget primitif 2019, les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Libellé	DÉPENSES		RECETTES	
			+	-	+	-
067	678	Charges exceptionnelles	30 000,00 €			
022	022	Dépenses imprévues		30 000.00 €		
		<b>TOTAUX</b>	<b>30 000,00€</b>	<b>30 000,00€</b>		

INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Libellé	DÉPENSES		RECETTES	
			+	-	+	-
023	2315-228	Groupe scolaire	3 000.00 €			
023	2315-15	Espace de loisirs		3 000.00 €		
		<b>TOTAUX</b>	<b>3 000,00€</b>	<b>3 000,00€</b>		

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

**ADOPTE** la décision modificative présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le 25 SEP. 2019  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le 25 SEP. 2019

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

